

## COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ : GESTION 2019/2020

(simplifié)

	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	2019/2020	%
921 - AGREGATION OGEF NANTES ERDRE - ENSEMBLE SAINT FELIX - LA SALLE à 44 NANTES	<b>TOTAL AGREGÉ</b>	223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	224 CFA ST FELIX - LA SALLE	225 CFP ST FELIX - LA SALLE	REGULA- RISATIONS	<b>TOTAL AGREGÉ</b>		%

### \* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT

PARTICIP. FAMILLES ET AUTRES ORGANISMES	4 187 590,01	3 732 148,90	1 030 045,94	133 478,86		4 895 673,70	16,91
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	3 316 180,76	3 407 240,45				3 407 240,45	2,75
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 594 353,56	204 867,75	456 339,61			661 207,36	-58,53
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	649 845,42	319 770,55	4 880,00			324 650,55	-50,04
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	343 696,85	315 334,27	556,10	2 156,31		318 046,68	-7,46
PRODUITS FINANCIERS	7 944,80	8 163,09				8 163,09	2,75
REPRISES SUR PROVISIONS	63 269,05	33 806,29		193,67		33 999,96	-46,26
TRANSFERT DE CHARGES	10 226,68	1 174 498,01			-1 143 743,50	30 754,51	200,73

<b>TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>	10 173 107,13	9 195 829,31	1 491 821,65	135 828,84	-1 143 743,50	9 679 736,30	-4,85
--	---------------	--------------	--------------	------------	---------------	--------------	-------

### \* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

CONSOMMATIONS	2 403 154,89	1 802 007,14	48 003,18	538,96		1 850 549,28	-23,00
AUTRES CHARGES EXTERNES	525 234,72	597 426,21	154 871,50	5 435,30	-88 827,70	668 905,31	27,35
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	495 753,52	265 499,42	145 852,25	2 790,93		414 142,60	-16,46
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIMILES	127 624,43	131 652,60				131 652,60	3,16
COUTS DE PERSONNEL	4 622 861,57	4 466 923,22	1 024 469,45	98 554,38	-1 054 915,80	4 535 031,25	-1,90
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	280 408,13	274 293,11	1 095,15	70,64		275 458,90	-1,77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 609 903,61	1 657 380,25	142 789,86	3 050,86		1 803 220,97	12,01
CHARGES FINANCIERES	22 125,21	61 319,74				61 319,74	177,15
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	61 921,11	53 111,41		566,75		53 678,16	-13,31

<b>TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	10 148 987,19	9 309 613,10	1 517 081,39	111 007,82	-1 143 743,50	9 793 958,81	-3,50
--	---------------	--------------	--------------	------------	---------------	--------------	-------

<b>RESULTATS COURANTS</b>	24 119,94	-113 783,79	-25 259,74	24 821,02		-114 222,51
---------------------------	-----------	-------------	------------	-----------	--	-------------

### \* ELEMENTS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 805,91	105 220,37	157 509,86	84 000,00		346 730,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-172 094,50	-77 421,24	-3 421,88	-34 027,45		-114 870,57
<b>TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	116 711,41	27 799,13	154 087,98	49 972,55		231 859,66
<b>IMPOT S/SOCIETE A TAUX REDUITS</b>	6 136,00	6 226,00				6 226,00

<b>RESULTATS NETS</b>	134 695,35	-92 210,66	128 828,24	74 793,57		111 411,15
		Déficit		Excédent		Excédent

document en Euro

## BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2020

921 -AGREGATION OGECC NANTES ERDRE - ENSEMBLE SAINT FELIX - LA SALLE à 44 NANTES

<b>ACTIF</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2019/2020</b>
	<b>ACTIF AGREGE</b>	223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	224 CFA ST FELIX - LA SALLE	225 CFP ST FELIX - LA SALLE	<b>ACTIF AGREGE</b>
<b>* ACTIF NET IMMOBILISE</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 874,46		21 243,89		21 243,89
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	3 919 864,60	3 245 468,16	422 696,04	8 970,32	3 677 134,52
MAT MOB LIES A L'ACTIVITE	1 448 580,39	1 147 750,03	163 510,89	152,81	1 311 413,73
AUTRES IMMOB.CORPORELLES	5 174 681,52	7 859 620,53	34 354,53		7 893 975,06
IMMOBILISATIONS EN-COURS	4 273 480,67	4 197 727,07			4 197 727,07
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111 147,80	173 427,80			173 427,80
<b>TOTAL ACTIF NET IMMOBILISE</b>	<b>14 929 629,44</b>	<b>16 623 993,59</b>	<b>641 805,35</b>	<b>9 123,13</b>	<b>17 274 922,07</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>					
AVANCES ACPTES FOURNISSEURS	16 153,95	82 622,59	3 721,82		86 344,41
FAMILLES ET AUTRES USAGERS	63 412,91	24 374,35	48 049,16	67 461,74	139 885,25
AUTRES CREANCES	2 572 572,08	2 128 746,66	371 577,18	298 626,01	2 798 949,85
VALEURS MOB. PLACEMENTS					
DISPONIBILITES	3 739 685,84	4 907 416,84	118 777,92		5 026 194,76
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 391 824,78</b>	<b>7 143 160,44</b>	<b>542 126,08</b>	<b>366 087,75</b>	<b>8 051 374,27</b>
COMPTE DE REGULARISATION	215 449,03	156 982,83	6 321,06		163 303,89
<b>TOTAL DES REGULARISATIONS</b>	<b>215 449,03</b>	<b>156 982,83</b>	<b>6 321,06</b>		<b>163 303,89</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>21 536 903,25</b>	<b>23 924 136,86</b>	<b>1 190 252,49</b>	<b>375 210,88</b>	<b>25 489 600,23</b>

document en Euro

## BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2020

921 -AGREGATION OGEC NANTES ERDRE - ENSEMBLE SAINT FELIX - LA SALLE à 44 NANTES

<b>PASSIF</b>	2018/2019 PASSIF AGREGE	2019/2020 223 ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE	2019/2020 224 CFA ST FELIX - LA SALLE	2019/2020 225 CFP ST FELIX - LA SALLE	2019/2020 PASSIF AGREGE
<b>* FONDS PROPRES</b>					
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	7 887 529,02	8 442 042,13	5 531,31	52 970,22	8 500 543,66
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	6 643 298,66	7 776 235,81			7 776 235,81
COMPTES DE LIAISON		-595 656,01	-167 500,27	763 156,28	
RESULTATS CUMULES A REPORTER	-310 194,44	367 658,44	30 850,71	-574 008,24	-175 499,09
RESULTATS DE L'EXERCICE	134 695,35	-92 210,66	128 828,24	74 793,57	111 411,15
SUBVENTIONS INV.AMORT.	967 129,80	327 731,63	641 865,03		969 596,66
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>15 322 458,39</b>	<b>16 225 801,34</b>	<b>639 575,02</b>	<b>316 911,83</b>	<b>17 182 288,19</b>
<b>PROVISIONS</b>	289 541,72	172 944,29		50 000,00	222 944,29
<b>* DETTES</b>					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 496 771,58	4 843 727,86			4 843 727,86
ASSOC ET ORGANISMES APPARENTES	3248,47	7 524,93			7 524,93
AVANCES ACOMPTES RECUS	406 661,20	421 004,46	34 790,00	8 299,05	464 093,51
FOURNIS. COMPTE RATTACHES	779 658,17	832 467,37	59 048,04		891 515,41
DETTES SOCIALES ET FISCALES	1 223 420,34	243 570,49	414 091,18		657 661,67
AUTRE DETTES	1 939,81	668,40	35 727,56		36 395,96
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 911 699,57</b>	<b>6 348 963,51</b>	<b>543 656,78</b>	<b>8 299,05</b>	<b>6 900 919,34</b>
REGULARISATION	1 013 203,57	1 176 427,72	7 020,69		1 183 448,41
<b>TOTAL DES REGULARISATIONS</b>	<b>1 013 203,57</b>	<b>1 176 427,72</b>	<b>7 020,69</b>		<b>1 183 448,41</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>21 536 903,25</b>	<b>23 924 136,86</b>	<b>1 190 252,49</b>	<b>375 210,88</b>	<b>25 489 600,23</b>

document en Euro

# INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2019/2020

## 921 – AGREGATION OGEC NANTES ERDRE - ENSEMBLE ST FELIX - LA SALLE

44 - NANTES

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2020** font apparaître les éléments suivants :

**Total de l'Actif : 25 489 600.23**

Contre 21 536 903.25 au 31/08/2019

**Excédent Global 2019/2020 : 111 411.15**

Contre un Excédent de 134 695.35 en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du  
**1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.**

## I. INFORMATIONS GENERALES :

### 1) Faits majeurs de l'exercice :

#### Ensemble scolaire:

Suite à la crise sanitaire dite de la COVID 19 et à l'arrêté du conseil d'état du 13 mars 2020, l'établissement a fermé ses portes le 16 mars 2020.

- Les dépenses de fournitures, petits matériels et prestations diverses liés au protocole sanitaire s'élèvent à environ 65 k€.
- Les allocations d'activité partielle perçues sont de 10 940 €.
- Les avoirs sur l'internat sur cette période s'élèvent à 37 975 €
- La perte de produits sur la restauration est de 25 à 30 % soit environ 200 000 €
- La baisse de prestations de repas est d'environ 150 000 €
- Les avoirs aux internes s'élèvent à 89 000 €
- Des acomptes versés et des avoirs à recevoir sur les voyages non réalisés en 2019/2020 sont inscrits à l'actif du bilan pour 73 080 €.

Les investissements mis en service sur l'exercice sont de 3 959 341 € dont les travaux du CDI et salle des personnels pour 2 263 941 k€, du pôle tertiaire pour 819 k€.

Les travaux en cours au 31/8/2020 s'élèvent à 4 197 727 € dont 2 977 630 € sur le projet structurant de la zone sud. Sur l'ensemble de ces travaux l'établissement a bénéficié de subventions Falloux pour 147 153 €, Astier pour 1 598 799 €. La taxe d'apprentissage finance des matériels pédagogiques pour 87 214 €. Des emprunts sont débloqués sur l'exercice pour 2 900 000 €.

La provision pour charges constituée en 2018/2019 sur les heures de délégation est reprise dans sa totalité pour 80 000 € au 31/8/2020 (terme de cette affaire).

Une provision pour litige prud'homal est constituée au 31/08/2020 pour 50 000 €.

Les effectifs sont en hausse de 35 élèves par rapport à 2018/2019 dont + 31 en LEG.

#### CFA: Hausse des effectifs de + 26 apprentis

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel induit une période de transition pour le financement de l'apprentissage. Sur 2019/2020 des contrats sous convention sont financés par la région à hauteur de 11 800 € et 1 018 246 € par les OPCO sur facturation aux coûts contrats fixés par les branches professionnelles.

#### CFP: Baisse de 3 637 heures stagiaires en 2019/2020

La provision pour risques et charges sur le litige prud'homal de 50 000€ est maintenue sur 2019/2020. La provision pour litiges de 50 000 € concernant la formation ACTE est reprise dans sa totalité. L'OGEC est indemnisé par l'assurance pour 34 000 euros soit la totalité des versements aux stagiaires (terme de l'affaire).

## 2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

## 3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Varia.	%	Nombre de Classes 2019/2020
<b>Ensemble scolaire</b>						
30	COLLEGE BON CONSEIL	137	137	0	0	7
31	COLLEGE ST DONATIEN	387	396	9	2	14
40	LEP	792	796	4	1	38
41	LET	437	446	9	2	15
42	BTS	326	323	-3	-1	15
46	LEG	568	599	31	5	17
49	BACHELOR	19	4	-15	-79	1
<b>TOTAL ELEVES ENSEMBLE SCOLAIRE</b>		<b>2 666</b>	<b>2 701</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>107</b>
<b>CFA</b>						
	BTS CHIMIE	39	39	0	0	
	BTS CIRA	18	19	1	5.56	
	BAC PRO SEN	25	27	2	8	
	BTS Pilotage Procédés	25	16	-9	-36	
	UFA ENI -DEVELOPPEUR	8	1	-7	-87.50	
	UFA ENI – SYSTEME RESEAUX	28	39	11	39.29	
	BTS SN	12	15	3	25.00	
	Licence MEEDD	18	13	-5	-27.77	
	BAC PRO MEI	2	9	7	NS	
	BTS MSP1	0	14	14	NS	
	UFA – G.DESHAYES BTS GESTION PME	0	8	8	NS	
	UFA -ANCENIS assistant R.H.	0	1	1	NS	
<b>TOTAL APPRENTIS CFA</b>		<b>175</b>	<b>201</b>	<b>-26</b>	<b>14.86</b>	
<b>TOTAL ELEVES</b>		<b>2 841</b>	<b>2 901</b>	<b>60</b>	<b>2.12</b>	
<b>Demi – pensionnaires</b>		<b>830</b>	<b>691</b>	<b>-139</b>	<b>-83.26</b>	
<b>Pensionnaires</b>		<b>233</b>	<b>247</b>	<b>14</b>	<b>6.01</b>	

#### 4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

CFP :

LIBELLE	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Heures formation professionnelle	19 287,00	15 649,80	-3 637,20	-18,86
<b>TOTAL</b>	19 287,00	15 649,80	-3 637,20	-18,86

#### 5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	
			Valeur	%
ENSEMBLE SCOLAIRE - CFA - CFP	82,66	83,00	0,34	0,41
<b>TOTAL</b>	82,66	83,00	0,34	0,41

#### 6) Evolution du parc immobilier :

\* Surface Totale Développée : **25 532 m<sup>2</sup>**

- Surface Pédagogique : 20 341 m<sup>2</sup>
- Surface non Pédagogique : 5 191 m<sup>2</sup>

Les surfaces sont mises à jour et tiennent compte de l'avancement des travaux liés au schéma directeur. Elles font l'objet d'une pondération architecturale (surface non pondérée : 37 746 m<sup>2</sup>)

Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Site Saint Félix Bâtiment A (en partie) BCDE Self et Gymnase	Mise à disposition gracieuse	1984	9 ans	Propriétaire : Fondation La Providence Avenant 1995. Loyer annuel + impôts fonciers, assurances et travaux. Le CFA est locataire du Lycée.
Site Saint Félix Bâtiment A (en partie) Pôle supérieur	Mise à disposition gracieuse			Propriétaire : Fondation la Providence
Site Technic Auteuil (Saint Donatien)	Mise à disposition gracieuse			Propriétaire : Fondation la Providence
Site St Jean Baptiste (parcelles 478/479/457)	Bail à loyer	1984 (avenant 1995)	9 ans	Propriétaire Fondation de La Salle Loyer annuel + impôts fonciers+assurances+travaux
Site St Jean Baptiste LYCEE (parcelles 485/486)	Convention prêt à usage	1994	-	Propriétaire Fondation de la Salle

## II. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

### 1) BILAN ACTIF :

#### a) Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles):

##### Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure ( <i>gros œuvre</i> )	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration ( <i>cloisons carrelages...</i> )	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique ( <i>hors informatique</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau ( <i>hors informatique</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds ( <i>financés par la taxe d'apprentissage</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Acquisitions	Virt poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>39 752,01</b>	<b>25 394,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 146,41</b>
Ensemble scolaire	7 962,00				7 962,00
CFA	6 452,70	25 394,40			31 847,10
CFP	25 337,31				25 337,31
<b>Terrains et constructions</b>	<b>14 771 574,72</b>	<b>169 908,21</b>	<b>0,00</b>	<b>391 988,91</b>	<b>14 549 494,02</b>
Ensemble scolaire	13 623 023,48			391 988,91	13 231 034,57
CFA	535 508,99	169 908,21			705 417,20
CFP	613 042,25				613 042,25
<b>Matériels liés à l'activité</b>	<b>10 771 111,14</b>	<b>201 321,09</b>	<b>138 751,44</b>	<b>270 276,97</b>	<b>10 840 906,70</b>
Ensemble scolaire	9 615 050,73	179 856,50	138 751,44	270 276,97	9 663 381,70
CFA	1 012 361,12	21 464,59			1 033 825,71
CFP	143 699,29				143 699,29
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>7 811 988,16</b>	<b>95 404,14</b>	<b>3 557 817,95</b>	<b>407 824,11</b>	<b>11 057 386,14</b>
Ensemble scolaire	7 596 972,57	82 915,96	3 557 817,95	407 824,11	10 829 882,37
CFA	199 028,86	12 488,18			211 517,04
CFP	15 986,73				15 986,73
<b>Immobilisations en-cours</b>	<b>4 273 480,67</b>	<b>3 785 129,92</b>	<b>-3 696 569,39</b>	<b>164 313,23</b>	<b>4 197 727,97</b>
Ensemble scolaire	4 273 480,67	3 785 129,92	-3 696 569,39	164 313,23	4 197 727,97
<b>TOTAL</b>	<b>37 667 906,70</b>	<b>4 277 157,76</b>	<b>0,00</b>	<b>1 234 403,22</b>	<b>40 710 661,24</b>

#### Parmi les acquisitions principales

##### Ensemble scolaire :

Matériel sur taxe apprentissage	87 213.65
Matériel subventionné par C.R.	116 792.55
Agencements site Nord	3 274 416.10
Agencements Restauration St Donatien	248 280.38
Matériel restauration St Donatien	86 502.40

##### CFA :

Agencements	169 908.21
Matériel pédagogique et logiciel	46 858.99
Mobilier et matériel de bureau	12 488.18

a. Variation des amortissements et dépréciations des immobilisations

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Dotations	Diminutions	Valeur brute au 31/08/2020
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>37 877,55</b>	<b>6 024,97</b>	<b>0,00</b>	<b>43 902,52</b>
Ensemble scolaire	7 962,00			7 962,00
CFA	4 578,24	6 024,97		10 603,21
CFP	25 337,31			25 337,31
<b>Terrains et constructions</b>	<b>10 851 710,12</b>	<b>405 010,50</b>	<b>384 361,12</b>	<b>10 872 359,50</b>
Ensemble scolaire	10 023 061,28	346 866,25	384 361,12	9 985 566,41
CFA	226 830,27	55 890,89		282 721,16
CFP	601 818,57	2 253,36		604 071,93
<b>Matériels liés à l'activité</b>	<b>9 322 530,75</b>	<b>517 363,93</b>	<b>310 401,71</b>	<b>9 529 492,97</b>
Ensemble scolaire	8 381 116,05	444 917,33	310 401,71	8 515 631,67
CFA	798 665,72	71 649,10		870 314,82
CFP	142 748,98	797,50		143 546,48
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2 637 306,64</b>	<b>874 821,57</b>	<b>348 717,13</b>	<b>3 163 411,08</b>
Ensemble scolaire	2 453 382,30	865 596,67	348 717,13	2 970 261,84
CFA	167 937,61	9 224,90		177 162,51
CFP	15 986,73			15 986,73
<b>TOTAL</b>	<b>22 849 425,06</b>	<b>1 803 220,97</b>	<b>1 043 479,96</b>	<b>23 609 166,07</b>

b. Variation des immobilisations financières

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Ensemble scolaire	111 147,80	62 280,00		173 427,80
<b>TOTAL</b>	<b>111 147,80</b>	<b>62 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 427,80</b>

Effort à construction : 123 427.80  
 Parts Crédit Mutuel : 50 000.00

### c. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinés à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

NATURE	31/08/2019	31/08/2020	Variation	
			Valeur	%
NEANT			0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### d. Créances Familles, autres créances et avances fournisseurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/2019	31/08/2020	Varia.	%	31/08/2019	31/08/2020	Varia.	%
Aptes Fournisseurs	16 153,95	86 344,41	70 190,46	434,51			0,00	
Familles /Clients	61 582,22	137 585,33	76 003,11	123,42			0,00	
Familles/Clients litigieux	61 399,61	68 144,47	6 744,86	10,99	59 568,92	65 844,55	6 275,63	10,54
Autres Créances	2 572 572,08	2 798 949,85	226 377,77	8,80			0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 711 707,86</b>	<b>3 091 024,06</b>	<b>379 316,20</b>	<b>13,99</b>	<b>59 568,92</b>	<b>65 844,55</b>	<b>6 275,63</b>	<b>10,54</b>

Parmi les autres créances :

**Ensemble scolaire :** Région - Subventions d'investissements à recevoir : 2 030 960.92

**CFA :** Région – investissement à recevoir 22 524.26  
Produits à recevoir des OPCO 317 461.17

### e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti". Seules les moins – values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2018/2019	2019/2020	Variation		Plus ou moins value latente
			Valeur	%	
NEANT			0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**f. Comptes de régularisation Actif :**

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Ensemble scolaire	207 934,26	<b>156 982,83</b>	-50 951,43	-24,50
CFA	6 556,86	<b>6 321,06</b>	-235,80	-3,60
CFP	957,91		-957,91	-100,00
<b>TOTAL</b>	215 449,03	<b>163 303,89</b>	-52 145,14	-24,20

Parmi les charges constatées d'avance :

**Ensemble scolaire**

✓ Fournitures 1 <sup>er</sup> équipement	5 210.24
✓ OFFSET 5 agendas	4 315.20
✓ Loyers Fondation La Salle	5 270.00
✓ Assurances locaux	5 204.49
✓ Dommages aux biens	6703.17
✓ Maintenances diverses	15 191.11
✓ Assurances travaux	80 482.42

## 2) BILAN PASSIF :

### a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2020
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise (1)</b>	<b>7 887 529,02</b>	<b>613 014,64</b>	<b>0,00</b>	<b>8 500 543,66</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	7 829 027,49	613 014,64		8 442 042,13
CFA	5 531,31			5 531,31
CFP	52 970,22			52 970,22
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise (1)</b>	<b>6 643 298,66</b>	<b>1 132 937,15</b>	<b>0,00</b>	<b>7 776 235,81</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	6 643 298,66	1 132 937,15		7 776 235,81
CFA	0,00			0,00
CFP	0,00			0,00
<b>Comptes de liaison</b>	<b>0,00</b>	<b>753 146,52</b>	<b>753 146,52</b>	<b>0,00</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	157 490,51		753 146,52	-595 656,01
CFA	-773 426,14	605 925,87		-167 500,27
CFP	615 935,63	147 220,65		763 156,28
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>-310 194,44</b>	<b>189 833,79</b>	<b>55 138,44</b>	<b>-175 499,09</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	177 824,65	189 833,79		367 658,44
CFA	30 850,71			30 850,71
CFP	-518 869,80		55 138,44	-574 008,24
<b>Résultats (2)</b>	<b>134 695,35</b>	<b>258 760,25</b>	<b>282 044,45</b>	<b>111 411,15</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	189 833,79		282 044,45	-92 210,66
CFA	0,00	128 828,24		128 828,24
CFP	-55 138,44	129 932,01		74 793,57
<b>Subventions d'investissements amortissables (3)</b>	<b>967 129,80</b>	<b>316 469,02</b>	<b>314 002,16</b>	<b>969 596,66</b>
<b>Ensemble scolaire</b>	411 730,29	87 213,64	171 212,30	327 731,63
CFA	555 399,51	229 255,38	142 789,86	641 865,03
CFP	0,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 322 458,39</b>	<b>3 264 161,37</b>	<b>1 404 331,57</b>	<b>17 182 288,19</b>

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise". Ces subventions ne sont pas reprises par le compte de résultat.

## Ensemble scolaire

Subventions acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

Région – TICE	80 639.60
Région - FALLOUX	147 152.62
Région- Projet structurant	1 518 159.57

Affectation de Résultat 2018/2019 :

L'Assemblée Générale en date du 19/12/2019 a approuvé les comptes. Le résultat de l'exercice 134 695.35 euros a été affecté en report à nouveau.

Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

CFA : Particularités liées à la comptabilisation des subventions d'investissement dans le CFA rapportées au résultat et ne faisant pas l'objet de constat de droit de reprise en fonds associatifs avec et sans droit de reprise :  
Conformément aux termes des conventions de subventions d'investissements de la Région, le droit de reprise serait au 31/8/2020 de 101 055.54 €.

## b. Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Ensemble scolaire	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice/ apports	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnité Départ en Retraite	109 541,72	24 323,37	10 920,80			122 944,29
Provisions Risques d'Emploi	180 000,00	50 000,00		130 000,00		100 000,00
Provisions Gros Entretiens	0,00					0,00
<b>TOTAL</b>	<b>289 541,72</b>	<b>74 323,37</b>	<b>10 920,80</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 944,29</b>

**Ensemble scolaire : 172 944.29**

**CFP : 50 000.00**

**Pas de provision pour risques et charges sur le CFA**

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/8/2017 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10<sup>ème</sup> chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.08.2019	Montant en cours 31.08.2020	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
<b>Emprunts établissements de crédit et assimilés (1)</b>	2 495 446,57	4 840 208,66	2 344 762,09	93,96	562 434,31	4 277 774,35
<b>Dettes Financières diverses (concours bancaires)</b>	1 325,01	3 519,20	2 194,19	165,60	3 519,20	
<b>sous-total : Dettes Financières</b>	2 496 771,58	4 843 727,86	2 346 956,28	94,00	565 953,51	4 277 774,35
<b>Assoc.organismes apparentés</b>	3 248,47	7 524,93	4 276,46	-	7 524,93	
<b>Avances acomptes reçus</b>	406 661,20	464 093,51	57 432,31	14,12	464 093,51	
<b>Fournisseurs (2)</b>	779 658,17	891 515,41	111 857,24	14,35	891 515,41	
<b>Dettes Fiscales et Sociales</b>	1 223 420,34	657 661,67	-565 758,67	-46,24	657 661,67	
<b>Autres Dettes</b>	1 939,81	36 395,96	34 456,15	1 776,26	36 395,96	
<b>sous-total : Autres Dettes</b>	2 414 927,99	2 057 191,48	-357 736,51	-14,81	2 057 191,48	0,00
<b>TOTAL</b>	4 911 699,57	6 900 919,34	1 989 219,77	40,50	2 623 144,99	4 277 774,35

Emprunt en-cours au 31/8/2020 :

4 840 208.66

Ensemble scolaire

Crédit Mutuel – Capital emprunté 500 000 € - capital restant dû	75 000.13
Crédit Mutuel – Capital emprunté 1 350 000 € - capital restant dû	857 277.02
Crédit Mutuel – Capital emprunté 2 650 000 € - capitale restant dû	97 789.43
Crédit Mutuel – Capital emprunté 400 000 € - capital restant dû	398 754.45
Crédit Mutuel – Capital emprunté 300 000 € - capital restant dû	268 654.56
Caisse Epargne – Capital emprunté 500 000 € - capital restant dû	108 333.69
Caisse Epargne – Capital emprunté 1 000 000 € - capital restant dû	920 222.60
Caisse Epargne – Capital emprunté 1 500 000 € - capital restant dû	1 442 518.99
Caisse Epargne – Capital emprunté 700 000 € - capital restant dû	671 657.85

Dont Fournisseurs au 31/8/2020 :

891 515.41

Ensemble scolaire

832 467.37

Fournisseurs de biens et services :	213 102.78
Fournisseurs d'immobilisations :	398 100.63
Fournisseurs factures non parvenues :	221 263.96

CFA

59 048.04

Fournisseurs de biens et services :	56 642.04
Fournisseurs factures non parvenues :	2 406.00

Dont Dettes fiscales au 31/8/2020 :

657 661.67

Ensemble scolaire 243 570.49

CFA 414 091.18

Taxe d'apprentissage restant à utiliser

404 436.53

Subvention Région perçue d'avance

2 220.00

Divers

7 434.65

#### d. Comptes de régularisation Passif :

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Produits constatés d'avance	1 013 203,57	1 183 448,41	170 244,84	16,80

Parmi les produits constatés d'avance :

#### Ensemble scolaire

✓ Solde TA 2020 collectée	505 688.00
✓ Aides sociales	8 814.50
✓ Solde Région Forfait externat	264 214.00
✓ Région subventions manuels scolaires	80 895.00
✓ Région subventions équipements professionnels	18 398.00
✓ Etat subventions restant à utiliser	12 684.23

#### Ensemble scolaire

#### Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE 2019	TAXE 2020
A nouveau 1er septembre 2019 : (1)		477 792,94	
Report 1er janvier 2020 :			335 624,45
Taxe Reçue sur l'exercice :	170 074,73	11,18	170 063,55
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	87 213,64	87 213,64	0,00
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)	54 966,03	54 966,03	0,00
Solde* intermédiaire au 31 décembre 2019 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		335 624,45	
Reliquat au 31 août 2020 : (compte 487810)			505 688,00

La taxe d'apprentissage doit être utilisée dans un but strictement pédagogique et concerner directement et spécifiquement les élèves / étudiants des formations professionnelles habilitées.

- Les dépenses d'équipement doivent représenter l'essentiel de l'utilisation de la taxe d'apprentissage,
- Les dépenses de fonctionnement sont à priori limitées, car couvertes par le forfait des collectivités territoriales ou par les subventions de fonctionnement (enseignement agricole),
- Les investissements visant à accroître le patrimoine immobilier sont prohibés.

**CFA - Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE 2019	TAXE 2020
A nouveau 1er septembre 2019 :		851 870,53	
Report 1er janvier 2020 :			515 123,81
Taxe Reçue sur l'exercice (*):		5 876,00	
<i>(*) TA 2018 pour ENSEMBLE SCOLAIRE</i>			
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	178 781,58	68 094,30	110 687,28
Utilisation de fonctionnement : (compte 748100)	274 528,42	274 528,42	
Solde* intermédiaire au 31 décembre 2019 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		515 123,81	
Reliquat au 31 août 2020 : (compte 441810)			404 436,53

Un droit de cofinancement d'investissements par la taxe d'apprentissage et par les aides régionales est accordé par la Région.

### III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

#### 1) Evolution des centres de charges et produits

Centres de Produits Courants : ..... (-4.85%)

➤ Participation des Familles et autres organismes	16.91%
➤ Participations de l'Etat et Collectivité	2.75%
➤ Subventions de fonctionnement	-58.53%
➤ Produits Activités Annexes	-50.04%
➤ Autres Produits Gestion Courante	-7.46%
➤ Produits Financiers	2.75%
➤ Reprise sur Provisions	-46.26%
➤ Transfert de charges	200.73%

Centres de Charges Courantes : ..... (-3.50%)

➤ Consommations	-23.00%
➤ Autres Charges Externes	27.35%
➤ Autres Services Extérieurs	-16.46%
➤ Autres Impôts et Taxes	3.16%
➤ Coût de Personnel	-1.90%
➤ Autres Charges Gestion Courante	-1.77%
➤ Dotations aux Amortissements	12.01%
➤ Charges financières	177.15%
➤ Dotations provisions ou réserves	-13.31%

#### 2) Tableau d'évolution des participations

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
ETAT	1 546 068,76	1 575 632,45	29 563,69	1,91
REGION LYCEE	1 480 519,00	1 519 155,00	38 636,00	2,61
DEPARTEMENT COLLEGE	289 593,00	312 453,00	22 860,00	7,89
<b>TOTAL</b>	<b>3 316 180,76</b>	<b>3 407 240,45</b>	<b>91 059,69</b>	<b>2,75</b>

#### 3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels

**346 730.23**

Ensemble

105 220.37

Reprise provision Heures de Délégation

80 000.00

Rappel de forfait Etat

17 306.89

IS 24% non réclamé

7 215.00

Divers :

698.48

CFA

157 509.86

Q.P. subvention investissement taxe apprentissage : 99 371.10

Q.P. subvention investissement Région : 43 418.76

Divers 14 720.00

CFP 84 000.00

Indemnisation assurance sur condamnation ACTE : 34 000.00

Reprise provision pour litige formation ACTE : 50 000.00

**Les Charges Exceptionnelles 114 870.57**

Ensemble 77 421.24

V.N.C. des actifs sortis : 26 610.13

Dotation provision risques prud'homal 50 000.00

Divers : 811.11

CFA 3 421.88

CFP 34 027.45

Versement aux stagiaires formation ACTE : 34 000.00

Divers : 27.45

#### 4) Contribution volontaire effectuée à titre gratuit (bénévolat) :

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures annuelles	Taux horaire chargé	Valorisation Brut chargé
Bénévole		BDI LIVRES SERVICES 44	Anciens parents d'élèves	900	15,36	13 824,00
Bénévole						0,00
Bénévole						0,00
Personnel mis à disposition par la commune	NEANT					0,00
TOTAL				900		<b>13 824,00</b>

#### IV. AUTRES INFORMATIONS :

##### 1) Engagements en crédit bail :

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
NEANT		0,00	

##### 2) Autres engagements hors bilan :

Montant garanti à l'origine, dans la limite de la créance restant due cité :

Crédit Mutuel- caution solidaire (50%) La Providence propriétaire des bâtiments	2 000 000 €
Crédit Mutuel – caution solidaire (50%) La Providence propriétaire des bâtiments	150 000 €
Crédit Mutuel – caution solidaire (50%) La Providence propriétaire des bâtiments	200 000 €
Caisse Epargne – caution solidaire (50%) La providence propriétaire des bâtiments	1 500 000 €
Caisse Epargne - caution solidaire (50%) La providence propriétaire des bâtiments	1 000 000 €
Caisse Epargne – caution solidaire (50%) La providence propriétaire des bâtiments	1 500 000 €
Caisse Epargne – caution solidaire (50%) La providence propriétaire des bâtiments	700 000 €

##### 3) Honoraires du Commissaire aux comptes

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2019/2020
Honoraires facturés au titre du <b>contrôle légal des comptes</b>	21 117,90
Honoraires facturés au titre <b>des conseils et prestations de services</b>	
	<b>21 117,90</b>

##### 4) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

*"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.*

**Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.**

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'OGEC ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 août 2020**

---

A l'Assemblée Générale de l'association OGEC NANTES ERDRE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC NANTES ERDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Subventions et forfaits reçus au cours de l'exercice

Comme indiqué dans les notes II 2) a et III 2) de l'annexe, votre association bénéficie de subventions et de forfaits d'Etat et de Collectivités.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions et aux forfaits reçus sur l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association par la prise de connaissance et les tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 8 décembre 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

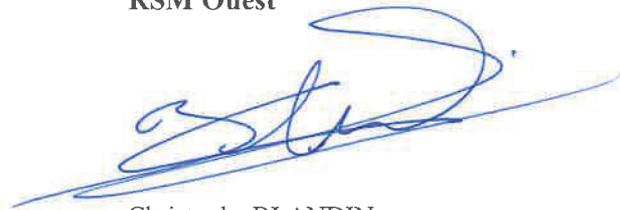
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Herblain, le 9 décembre 2020

Le commissaire aux comptes

**RSM Ouest**



Christophe BLANDIN  
Associé